

Initiative anti-minarets : nuisible et contraire à nos valeurs

dossierpolitique

19 octobre 2009 Numéro 25

Interdiction de construire des minarets.

L'initiative populaire «contre la construction de minarets» exige une interdiction totale et absolue de la construction de minarets dans notre pays. La Suisse est une nation ouverte et tolérante, respectée à l'échelle internationale. Le but visé par l'initiative est contraire à nos valeurs fondamentales et porte atteinte à notre neutralité confessionnelle. Son acceptation serait considérée comme une provocation par les musulmans modérés et elle menacerait la paix en Suisse. Selon le Conseil fédéral, l'interdiction des minarets constitue en outre une atteinte aux dispositions internationales sur la liberté de religion et de croyance. L'initiative est de plus totalement inutile, car la construction de minarets est réglée à satisfaction par le droit des constructions. En 2008, la Suisse a exporté des biens pour une valeur de 14,5 mrd fr. vers les pays à majorité musulmane. En cas d'acceptation de l'initiative, les entreprises suisses pourraient subir un boycott et le tourisme une baisse des rentrées. L'initiative anti-minarets met inutilement en péril des milliers d'emplois en Suisse.

Position d'economiesuisse

▶ En Suisse, la démocratie, l'ouverture et la tolérance à l'égard des minorités font partie de nos valeurs fondamentales. L'initiative anti-minarets met inutilement en jeu la réputation de notre pays. Son acceptation nuirait à notre place économique.

▶ L'initiative est inutile : comme tout autre bâtiment, les minarets sont soumis au droit suisse relatif aux constructions. Les lois indiquent par exemple la hauteur maximale d'un minaret. Les expériences de ces dernières années montrent que les projets de minarets ambitieux n'ont guère de chances d'être autorisés.

▶ Les pays musulmans sont importants pour le commerce extérieur et le tourisme. Un boycott des produits et des entreprises suisses pourrait entraîner des pertes se chiffrant en milliards et des suppressions d'emplois. Ce serait inacceptable. economiesuisse rejette donc clairement cette initiative nuisible.

L'interdiction des minarets nuirait à l'image de la Suisse

► L'initiative veut interdire la constructions de minarets.

Le contenu de l'initiative «contre la construction de minarets»

Le 29 novembre 2009, les citoyens suisses se prononceront sur une interdiction générale des minarets en Suisse. L'initiative populaire «contre la construction de minarets» (initiative anti-minarets) demande l'ajout d'un ch. 3 à l'art. 72 de la Constitution fédérale, qui règle les rapports entre l'Église et l'État : «La construction de minarets est interdite.» Cette initiative a été lancée par des représentants de l'UDC et de l'UDF.

La controverse a démarré en 2006. A l'époque, les communautés musulmanes de Wangen bei Olten, de Wil (SG) et de Langenthal ont déposé des demandes pour doter leurs mosquées de minarets. Cela a suscité des protestations de la part des riverains ainsi que des débats politiques houleux.

► Interdiction cantonale des minarets déjà rejetée.

Il existe des mosquées en Suisse depuis plus de 50 ans. Toutefois, seuls les lieux de prière de Genève, Zurich et Winterthur et maintenant de Wangen bei Olten possèdent un minaret. Aucun problème n'a été signalé avec les riverains des trois mosquées les plus anciennes. Au cours des dernières années, les parlements des cantons de Soleure, Saint-Gall et de Zurich ont rejeté des projets visant à interdire la construction de minarets ou demandant la tenue d'un référendum obligatoire.

► La Suisse est un pays, ouvert et tolérant.

L'initiative anti-minarets envoie un signal négatif

La Suisse est un pays ouvert et tolérant, respecté et apprécié à l'échelle internationale. Elle entretient des relations amicales avec la communauté internationale. La Suisse adopte une position neutre. C'est pourquoi notre pays est souvent sollicité par des parties en conflit pour défendre leurs intérêts. Elle représente par exemple les États-Unis en Iran et à Cuba et la Russie en Géorgie.

L'initiative anti-minarets est-elle en accord avec les valeurs helvétiques et notre tradition démocratique et humanitaire ? A l'étranger, en particulier dans les pays musulmans, elle suscite l'incompréhension et menace la bonne réputation de la Suisse. Le seul dépôt de l'initiative a provoqué une levée de boucliers. L'initiative est perçue comme le signe d'une discrimination et d'une intolérance croissantes à l'égard des musulmans.

L'acceptation de l'initiative anti-minarets ne servirait pas la paix intérieure. Elle provoquerait des tensions entre les communautés religieuses au lieu d'encourager l'intégration de la population musulmane dans la société. L'interdiction des minarets heurterait inutilement l'immense majorité des musulmans modérés. Au lieu de combattre le fondamentalisme, l'initiative l'encouragerait.

► La Suisse est neutre sur le plan confessionnel.

Selon le Conseil fédéral, une interdiction générale des minarets en Suisse serait contraire à de nombreuses dispositions du droit international : elle irait notamment à l'encontre de valeurs fondamentales comme la liberté de religion et de croyance, l'interdiction de la discrimination et les dispositions pénales concernant le racisme de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte ONU II). Si la Suisse décidait d'interdire la construction de minarets, elle romprait sa tradition de neutralité confessionnelle.

Conséquences pour l'économie extérieure et le tourisme

► En 2007, les exportations de la Suisse destinées à des pays à majorité musulmane ont atteint un volume de 14,5 mrd.

► Le commerce avec les pays musulmans revêt une grande importance pour l'économie suisse.

► Les pays islamiques peuvent boycotter les produits et entreprises suisses.

L'économie suisse est fortement axée sur les exportations. En 2008, les entreprises suisses ont exporté des biens pour une valeur de 207 mrd de fr. Les exportations destinées aux pays dont la population est majoritairement musulmane ont atteint un volume de 14,5 mrd fr. selon le Secrétariat d'État à l'économie (Seco). Cela correspond à 7 % de l'ensemble des exportations.

Au cours de ces dernières années, les pays musulmans du nord de l'Afrique, du Proche-Orient et d'Asie sont devenus des marchés et des places économiques importants pour les entreprises suisses. En 2008, les exportations destinées à ces pays ont augmenté de 13,7 %, contre 4,3 % pour celles vers le reste du monde (cf.graphique 1). Ce potentiel de croissance intéresse les entreprises exportatrices suisses et revêt une grande importance pour le maintien des emplois dans notre pays.

Une grande partie du pétrole transporté à travers le monde provient de pays du Moyen-Orient. Grâce à son régime économique libéral et à d'autres atouts de la place économique, la Suisse et en particulier les villes de Genève et de Zoug sont actuellement la plaque tournante internationale du négoce de pétrole.

Quels risques une interdiction des minarets comporte-t-elle pour les exportations suisses ? En cas d'acceptation de l'initiative, les pays musulmans pourraient décider un boycott des produits suisses – comme ils avaient boycotté les produits danois après la polémique concernant les caricatures en 2006 (cf. encadré p. 3).

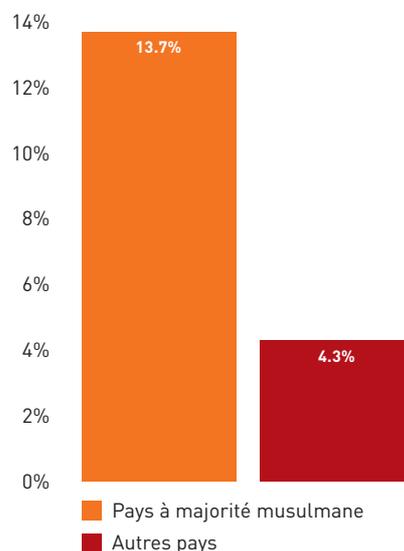
Nous pouvons tout au plus tenter d'évaluer l'ampleur de sanctions éventuelles contre la Suisse. L'économie suisse est davantage axée sur les échanges internationaux que celle du Danemark. Un boycott nous affecterait davantage – et ce pendant la pire crise économique depuis des décennies et alors que les exportations ont baissé de 16 % au cours du premier semestre 2009. Un certain nombre d'emplois seraient menacés.

Graphique 1

► En 2008, les exportations suisses destinées aux pays à majorité musulmane ont enregistré une croissance trois fois supérieure à celle des exportations destinées au reste du monde.

Exportations vers les pays musulmans toujours plus importantes

Hausse des exportations vers les pays musulmans et non musulmans, en 2008 et en %



► Dommages durables pour la marque «Swiss Made».

Les secteurs qui seraient le plus durement touchés en cas d'acceptation de l'initiative anti-minarets sont les industries agroalimentaire, horlogère, pharmaceutique, l'aviation ainsi que le secteur de la construction de machines. L'image de la Suisse et du label «Swiss Made» pourraient subir des dommages durables dans le monde musulman. De plus, la Suisse serait pénalisée pour les appels d'offre en Arabie saoudite par exemple. Ce n'est pas négligeable quand on sait que ce pays prévoit d'investir plus de 600 mrd fr. entre autres dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et de la construction ces dix prochaines années.

► Le tourisme serait aussi affecté par un boycott.

Les visiteurs musulmans représentent près de 5 % des touristes en Suisse. En cas d'acceptation de l'initiative, l'image de la Suisse en tant que destination touristique serait ternie. Connue pour ses attractions uniques et la qualité de ses infrastructures, notre pays jouit d'une bonne réputation sur ce plan. A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'évaluer la gravité des conséquences sur le tourisme à court et à moyen termes.

La polémique des caricatures danoises et ses conséquences

En 2006, en réaction à la publication dans la presse danoise de caricatures du prophète Mahomet, des ambassades danoises ont été la cible d'une vague d'actes de violences et d'attentats dans de nombreux pays musulmans. Les produits danois de leur côté ont fait l'objet d'un vaste boycott. Ainsi, les biens de consommation danois ne pouvaient plus être importés en Iran. De nombreux autres États du Moyen-Orient, dont la puissante Arabie saoudite, ont décidé un boycott ou appelé la population à boycotter les produits de ce pays. En Asie du Sud-Est, des pays comme l'Indonésie et la Malaisie ont suivi le mouvement. 50 000 magasins ont banni les produits danois de leurs rayons. Des entreprises danoises étaient contraintes de dissimuler l'origine de leurs produits : au lieu d'écrire «Made in Denmark», elles ont indiqué «Made in the EU». En raison de ce boycott, un grand producteur de denrées alimentaires danois a perdu pendant un temps l'équivalent de 2 mio. par jour. Le dommage subi par l'économie danoise est évalué à près de 7,5 mrd de couronnes (soit 1,6 mrd fr. environ). 11 000 emplois étaient affectés par le boycott.

L'initiative est inutile

► Quelque 350'000 musulmans vivent en Suisse.

La communauté islamique compte 1,5 milliard de personnes à travers le monde. On estime que quelque 350'000 musulmans vivent en Suisse aujourd'hui. Leur présence déstabilise une partie de la population. Certains Suisses s'inquiètent des émissions sonores qui pourraient être produites par l'appel à la prière depuis le minaret.

► La construction de minarets est soumise au droit suisse relatif aux constructions.

La crainte du dérangement que pourrait causer les minarets est infondée. Comme toute autre construction en Suisse, le minaret est soumis au droit relatif aux constructions et à la planification du territoire. Quiconque souhaite construire un minaret doit obtenir l'autorisation des autorités compétentes. Un projet doit satisfaire un grand nombre de critères pour que le permis de construire soit accordé. La construction d'un minaret doit en particulier être conforme à l'affectation de la zone et respecter les prescriptions relatives à la hauteur. En outre, la plupart des cantons possèdent une clause d'esthétique exigeant que le minaret s'intègre dans leur environnement et présentent une qualité esthétique comparable. Enfin, les riverains peuvent faire opposition à la construction d'un minaret.

► Pas d'appel à la prière sans autorisation explicite.

Le permis de construire doit prendre position par rapport à chaque opposition. Le permis peut être accordé sous réserve que certaines exigences et conditions soient satisfaites. Il peut par exemple interdire formellement l'utilisation du minaret pour des appels à la prière. Dès lors que ceux-ci sont autorisés, le volume ne peut dépasser la limite fixée dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement. Des restrictions similaires s'appliquent à l'utilisation des cloches d'église.

En outre, il n'est presque pas possible de mettre en œuvre l'initiative anti-minarets. Le minaret ne peut être défini sur la base de caractéristiques architectoniques. Il peut prendre des formes très diverses. Selon la région, le style varie radicalement.

Interdire la construction de minarets n'apporte aucune réponse à la discrimination subie par les chrétiens dans certains pays

► Les chrétiens peuvent pratiquer leur religion dans la majorité des pays musulmans.

Les auteurs de l'initiative indiquent que la pratique de la religion chrétienne est interdite dans certains États musulmans. L'existence d'une discrimination ne peut pas être niée. Cependant, l'Arabie saoudite est le seul pays à interdire la pratique de la religion chrétienne et la construction d'églises. On trouve des églises dans la majorité des pays musulmans et les chrétiens ont la possibilité d'y pratiquer leur religion.

La Suisse ne doit pas rejoindre les pays qui ne connaissent pas la séparation de l'Église et de l'État et qui portent atteinte aux droits de l'Homme. Il est contraire à nos valeurs fondamentales démocratiques d'interdire la construction des minarets uniquement parce que certains pays musulmans n'accordent pas les droits correspondants à la population chrétienne qui vit sur leur territoire. Cette argumentation selon la loi du talion témoigne d'une vision à courte vue et envoie un mauvais signal : interdire la construction de minarets en Suisse pourrait inciter des milieux fondamentalistes à prendre des mesures de représailles à l'encontre de communautés chrétiennes et entraîner une détérioration de leur situation.

► Dans les pays voisins, la construction de minarets est soumise au droit relatif aux constructions, comme c'est le cas en Suisse.

Les pays voisins ne veulent rien savoir d'une interdiction des minarets bien qu'ils possèdent des minorités musulmanes proportionnellement plus nombreuses. Aucun des pays qui nous entourent, soit l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche, n'a introduit des prescriptions particulières en ce qui concerne la construction de mosquées ou de minarets. La construction de ces édifices est soumise aux dispositions générales du droit relatif aux constructions ainsi qu'aux exigences de la législation relative à la planification du territoire, à la protection du patrimoine et de la physionomie urbaine et aux émissions sonores. Aucun de ces États interdit la construction de minarets ou impose des restrictions supplémentaires par rapport à celles pour la construction d'édifices comparables d'autres communautés religieuses. Il n'y a pas de raison que la Suisse applique une politique différente.

Une initiative contraire aux intérêts économiques

► Une interdiction générale des minarets serait contraire aux valeurs centrales de notre pays.

En Suisse, la démocratie, l'ouverture et la tolérance à l'égard des minorités sont une tradition plusieurs fois centenaire. *economiesuisse* s'engage afin que ces valeurs libérales soient préservées dans notre pays. Une interdiction générale des minarets serait contraire aux valeurs centrales de notre pays. Elle constitue une menace pour la réputation de la Suisse. Chez nous, l'initiative anti-minarets créerait des tensions entre les communautés religieuses et menacerait la paix au sein de notre pays au lieu d'encourager l'intégration de la population musulmane dans la société. A l'étranger, elle renforcerait les mouvements fondamentalistes. C'est ainsi qu'elle menace la sécurité de la Suisse.

L'initiative est inutile : comme toute construction, les minarets sont soumis au droit relatif aux constructions. Les expériences de ces dernières années montrent que les projets de minarets ambitieux n'ont guère de chances d'être autorisés.

Il ne faut pas non plus ignorer les conséquences économiques de l'initiative anti-minarets. Près de 7 % de nos exportations sont destinées à des pays à majorité musulmane. L'acceptation de l'initiative pourrait inciter ces pays à boycotter les produits et les entreprises helvétiques. Des milliers d'emplois seraient menacés.

► Privilégier le dialogue et le respect réciproque.

On estime que quelque 350'000 musulmans vivent en Suisse. Leur présence, qui se renforce et devient plus visible par la force des choses, peut susciter l'inquiétude d'une partie de la population chrétienne majoritaire, ce qui est compréhensible. Mais l'histoire montre que le respect réciproque et une intégration durable ne s'obtiennent que par le dialogue. L'initiative serait ressentie comme une gifle, ce qui ne favoriserait le dialogue d'aucune manière.

Pour tous renseignements :
urs.rellstab@economiesuisse.ch
catherine.lance@economiesuisse.ch

economiesuisse, Fédération des entreprises suisses
1, carrefour de Rive, Case postale 3684, 1211 Genève 3
www.economiesuisse.ch